

Politique d'utilisation des salles pour activités pédagogiques de la Bibliothèque de l'Université Laval

Politique rédigée par

Annie Turner

Directrice, Accueil et aide aux usagers

Approuvée par

Loubna Ghaouti

Directrice, Bibliothèque de l'Université Laval

Mise à jour le 2 octobre 2019



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bibliothèque

Table des matières

Préambule.....	1
Objectifs.....	1
Champ d'application.....	1
Responsabilités.....	1
Définitions.....	2
Locaux disponibles.....	2
Règles d'attribution.....	2
1. Laboratoires informatiques (BNF-1343, BNF-1353 et VCH-0022).....	2
2. Salle d'apprentissage actif.....	4
3. Laboratoire informatique de la Faculté de droit.....	4
4. Laboratoire du Centre GéoStat (K2 Geospatial).....	4
5. Salle d'animation en littérature jeunesse (Charlotte-Guérette).....	4
6. Salle de consultation des documents cartographiques.....	4
7. Salle de formation en éducation.....	4
8. Salle de formation (BNF-1291).....	4
9. Salles de projection.....	5
10. Salle de formation en musique.....	5
11. Espace Japon.....	5
Gestion des demandes d'utilisation.....	5

1. Demandes de réservation et critères d'acceptation.....	5
2. Tarification.....	5
Accès et équipement.....	6
1. Accès.....	6
2. Équipement disponible.....	6
3. Soutien informatique.....	6
4. Problèmes et commentaires.....	6
Règles d'utilisation.....	6
1. Boissons et nourriture.....	7
2. Règle particulière pour l'utilisation du salon avec tatamis de l'Espace Japon.....	7
3. Pauses.....	7
4. État du local.....	7
Règles en cas de non-respect de la politique.....	7

Politique d'utilisation des salles pour activités pédagogiques de la Bibliothèque de l'Université Laval

Préambule

La Bibliothèque de l'Université Laval offre des lieux adaptés aux besoins de la communauté universitaire en soutien à l'enseignement et à la recherche. Pour atteindre cet objectif, elle met à la disposition des membres de la communauté universitaire des salles répondant aux divers besoins de formation, de soutien à la recherche et à l'enseignement et d'activités pédagogiques.

Objectifs

La Politique d'utilisation des salles pour activités pédagogiques de la Bibliothèque de l'Université Laval a pour objectif de définir les règles encadrant la gestion des demandes d'utilisation de ses salles.

Elle a également pour objectif de définir les règles d'utilisation des salles et des équipements mis à la disposition de ses utilisateurs.

Champ d'application

La Politique d'utilisation des salles pour activités pédagogiques de la Bibliothèque de l'Université Laval s'adresse à tous les membres du personnel enseignant et les formateurs de l'Université Laval ainsi qu'à ceux qui souhaitent utiliser ces espaces pour y tenir des activités particulières. Cette politique est complémentaire aux règlements et politiques de la Bibliothèque ainsi qu'aux règlements et politiques de l'Université.

Responsabilités

L'application de la Politique d'utilisation des salles pour activités pédagogiques de la Bibliothèque de l'Université Laval relève de la Direction de la Bibliothèque de l'Université Laval. De fait, le Comité de direction de la Bibliothèque est responsable de déterminer les conséquences d'un non-respect des présentes règles comme stipulé à la section Règles en cas de non-respect de la politique. La mise à jour de celle-ci relève du Comité de direction de la Bibliothèque.

Définitions

- « Bibliothèque » : Bibliothèque de l'Université Laval.
- « Comité de direction de la Bibliothèque » : la directrice de la Bibliothèque et ses mandataires.
- « Membres du personnel enseignant » : toute personne qui enseigne à l'Université Laval ou qui, sans posséder de grade, y poursuit des recherches.
- « Usager » : toute personne fréquentant les lieux de la Bibliothèque et ayant ou non une carte d'emprunteur.

Locaux disponibles

La Bibliothèque dispose d'une multitude de salles pour activités pédagogiques possédant différentes caractéristiques (voir la liste des salles et leurs caractéristiques en annexe). Chaque local a ses particularités et tous répondent à des besoins différents.

Règles d'attribution

1. Laboratoires informatiques (BNF-1343, BNF-1353 et VCH-0022)

L'usage de ces salles est réservé en priorité pour des besoins de formation documentaire ou liés à l'utilisation des ressources de la Bibliothèque. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation de ces salles pourraient être accordées selon la disponibilité des autres salles.

Ces salles sont réservées exclusivement pour les besoins de formation de la Bibliothèque ou des facultés pendant les huit premières semaines des sessions d'automne et d'hiver. Par la suite, les réservations sont

accordées selon l'ordre de réception de la demande et les critères établis au point *Demandes de réservation et critères d'acceptation*.

2. Salle d'apprentissage actif

Cette salle possède ses propres règles d'attribution décrites dans la *Politique d'utilisation de la salle d'apprentissage actif*. Son usage est réservé pour des activités adaptées à ce type de salle et à ses équipements.

3. Laboratoire informatique de la Faculté de droit

L'usage de ce local est réservé à la Faculté de droit et aux bibliothécaires-conseil en droit.

4. Laboratoire du Centre GéoStat (K2 Geospatial)

L'usage de cette salle est réservé pour l'utilisation de logiciels de recherche et de traitement des données géospatiales et statistiques.

5. Salle d'animation en littérature jeunesse (Charlotte-Guérrette)

L'usage de cette salle est réservé pour les besoins de formation en littérature jeunesse.

6. Salle de consultation des documents cartographiques

L'usage de cette salle est réservé en priorité pour les besoins de consultation de documents cartographiques. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation de cette salle pourraient être accordées selon la disponibilité des autres salles. Dans ces cas, la réservation ne peut être effectuée plus d'un mois d'avance.

7. Salle de formation en éducation

L'usage de cette salle est réservé en priorité pour des besoins de formation en éducation. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation pourraient être acceptées selon la disponibilité des autres salles. Dans ces cas, la réservation ne peut être effectuée plus d'un mois d'avance.

8. Salle de formation (BNF-1291)

L'usage de cette salle est réservé en priorité pour les activités de soutien à la rédaction et à l'utilisation de logiciels. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation pourraient être acceptées selon la disponibilité des autres salles. Dans ces cas, la réservation ne peut être effectuée plus d'un mois d'avance.

9. Salles de projection

Étant donné les équipements et le mobilier présents dans cette salle, l'utilisation pour des besoins de projection est privilégiée. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation de ces salles pourraient être accordées selon la disponibilité des autres salles de la Bibliothèque.

10. Salle de formation en musique

Étant donné les équipements présents dans cette salle, l'utilisation pour des besoins de formation en musique est privilégié. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation de cette salle pourraient être accordées selon la disponibilité des autres salles.

11. Espace Japon

L'usage de cet espace est réservé en priorité aux membres de la communauté universitaire pour des besoins de soutien à la recherche et à l'enseignement. Cependant, certaines autres demandes d'utilisation de cet espace pourraient être accordées.

Gestion des demandes d'utilisation

1. Demandes de réservation et critères d'acceptation

La gestion des demandes de réservation est effectuée par la Direction de l'accueil et de l'aide aux usagers de la Bibliothèque. Les demandes doivent être envoyées par courriel à reservation-salles@bibl.ulaval.ca

Les réservations sont accordées selon l'ordre de réception de la demande.

La Bibliothèque attribuera les locaux en fonction de certains critères :

- Achalandage;
- Période de l'année;
- Plage demandée;
- Disponibilité des salles;
- Utilisation prévue.

À noter qu'aucune demande pour activité à but lucratif ne sera acceptée.

2. Tarification

L'utilisation des salles pour activités pédagogiques est gratuite pour le personnel de la Bibliothèque et pour les facultés dont les activités nécessitent l'utilisation des ressources de la Bibliothèque. Les salles BNF-1343 et BNF-1353 peuvent être utilisées sans frais pour les facultés et services occupant le pavillon Bonenfant.

L'utilisation des salles pour activités pédagogiques à d'autres fins ou pour une autre clientèle peut faire l'objet d'une tarification.

Accès et équipement

1. Accès

Le responsable de la gestion des locaux convient avec les utilisateurs des modalités d'accès au local réservé.

2. Équipement disponible

Certains équipements peuvent être empruntés avec les salles pour activités pédagogiques (téléviseurs, ordinateurs portables, adaptateur, etc.). L'utilisateur et le responsable de la gestion des locaux doivent convenir, au moment de la réservation, des modalités d'emprunt de ces équipements.

3. Soutien informatique

La Bibliothèque de l'Université Laval offre un soutien informatique pour l'équipement mis à la disposition des utilisateurs de la salle. Les problèmes liés au bon fonctionnement ou à l'utilisation de l'équipement doivent être signalés au personnel des comptoirs de services ou au centre de soutien technologique situé au 1er étage de la Bibliothèque au pavillon J.-C.-Bonenfant.

4. Problèmes et commentaires

Tout problème ou commentaire lié à l'utilisation de la salle et de ses appareils doit être signalé à l'adresse courriel reservation-salles@bibl.ulaval.ca ou à l'un des comptoirs de services.

Règles d'utilisation

Un membre du personnel de la Bibliothèque peut s'assurer à tout moment du respect des règles d'utilisation à l'intérieur de la Bibliothèque (y compris lorsque la salle est occupée).

1. Boissons et nourriture

De façon générale, pour protéger l'équipement et le mobilier, il est interdit de consommer nourriture et boissons à l'intérieur des salles, à l'exception des boissons dans des contenants autorisés.

À certaines occasions, la consommation de boissons et de nourriture est permise selon certaines conditions. Lorsque c'est le cas, cette permission est indiquée par la personne responsable de l'activité à la Bibliothèque.

2. Règle particulière pour l'utilisation du salon avec tatamis de l'Espace Japon

Afin de préserver l'intégrité de l'espace, les souliers sont interdits dans le salon avec tatamis, de même que la nourriture et les boissons, peu importe le contenant utilisé. Pour des cérémonies de thé dûment encadrées, des exceptions sont possibles avec autorisation.

3. Pauses

Pour assurer la quiétude des lieux, les pauses doivent être prises à l'intérieur du local en conservant la porte fermée. Si les usagers souhaitent sortir du local, la pause doit être prise en silence. Ceux qui désirent parler ou manger doivent le faire à l'extérieur de la Bibliothèque. Il est possible de le faire à la cafétéria située au niveau 0 du pavillon Jean-Charles-Bonenfant ou à la cafétéria du pavillon Alexandre-Vachon.

4. État du local

Le formateur est responsable de laisser le local tel qu'il l'a trouvé à son arrivée. À défaut de quoi des frais d'entretien supplémentaires pourraient être facturés.

Le formateur doit s'assurer de verrouiller le local à son départ et de remettre la clé au commis présent au comptoir de services. Il ne doit pas laisser les usagers seuls dans le local.

Tout bris ou défectuosité de la salle et de ses équipements doit être signalé à l'adresse courriel suivante : reservation-salles@bibl.ulaval.ca ou à l'un des comptoirs de services.

Règles en cas de non-respect de la politique

L'utilisateur qui ne respecte pas l'une ou l'autre des règles décrites dans cette politique pourrait se voir refuser une demande d'utilisation ultérieure.

ANNEXE 1

Locaux disponibles

Bibliothèque de l'Université Laval



Pavillon Alexandre-Vachon

local 0022

Salle de formation pouvant accueillir 30 personnes à des postes de travail munis d'un ordinateur. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

Équipement disponible :

Poste de formateur
30 postes informatiques
Projecteur
Vestiaire



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

Espace Japon, locaux 00400 à 00404

Espace composé essentiellement de deux salles, l'une pourvue d'un salon avec tatamis. La seconde salle est réservée aux conférences et aux expositions. Un local adjacent est également accessible pour du rangement temporaire lors des activités.

Équipement disponible :

Tatamis



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 1291

Salle de formation pouvant accueillir 16 personnes. 10 ordinateurs portables sont disponibles au comptoir pour utilisation dans cette salle. Elle est **réservée en priorité** pour les activités de soutien à la rédaction et à l'utilisation de logiciels.

Équipement disponible :

Poste de formateur
Écran haute définition



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 1343

Salle de formation pouvant accueillir 28 personnes à des postes de travail munis d'un ordinateur.

Équipement disponible :

Poste de formateur
Projecteur
28 postes informatiques
Tableau blanc effaçable à sec
Vestiaire



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 1353

Salle de formation pouvant accueillir 10 personnes à des postes de travail munis d'un ordinateur. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

Équipement disponible :

Poste de formateur

Projecteur

10 postes informatiques

Tableau blanc effaçable à sec



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 2365

Salle de formation pouvant accueillir 27 personnes à des postes de travail munis d'un ordinateur. Elle est exclusivement réservée aux Facultés de droit et de science politique ainsi qu'aux bibliothécaires-conseil de ces disciplines. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

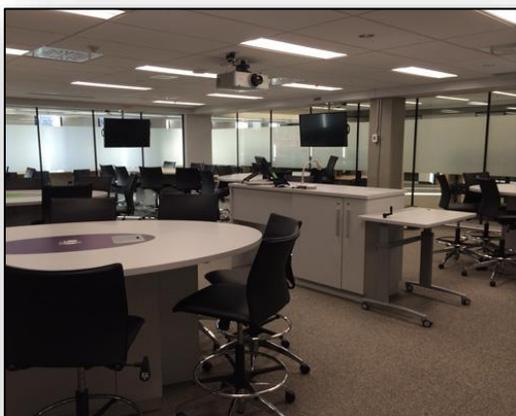
Équipement disponible :

Poste de formateur

Tableau SmartBoard

27 postes informatiques

Projecteur



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 2366

Salle de formation pour pédagogie de type inversée pouvant accueillir 42 personnes.

Équipement disponible :

Poste de formateur au centre de la salle
6 tables ovales de 7 places assises chacune
6 moniteurs (1 par table)
Projecteur
Interface de contrôle tactile Crestron
Écran de type SmartPodium relié à un poste informatique local
Caméra
Vestiaire



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 4174

Salle de formation en musique pouvant accueillir 16 personnes. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

Équipement disponible :

Poste de formateur
Projecteur
2 pianos électroniques



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 4111

Salle de projection pouvant accueillir 10 personnes.

Équipement disponible :

Projecteur

Écran de cinéma

Poste de formateur



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 4115

Salle de projection pouvant accueillir 10 personnes.

Équipement disponible :

Projecteur

Écran de cinéma

Poste de formateur



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 4117

Salle de projection pouvant accueillir 26 personnes.

Équipement disponible :

Projecteur

Écran de cinéma

Poste de formateur



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 4229

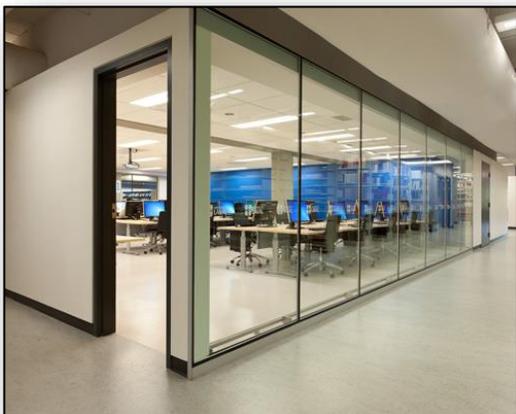
Salle de consultation des documents cartographiques pouvant accueillir 48 personnes. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

Équipement disponible :

Poste de formateur

Projecteur

48 prises réseau



**Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
local 4248 – Laboratoire GéoStat**

Laboratoire pouvant accueillir 30 personnes à des postes de travail munis d'un ordinateur. Elle est réservée pour l'utilisation de logiciels de recherche et de traitement des données géospatiales et statistiques. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

Équipement disponible :

Poste de formateur
30 postes informatiques avec 2 moniteurs chacun
Poste stéréoscopique numérique (3D)
Projecteur
Tableau blanc effaçable à sec



**Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
local 4283 – Charlotte-Guérette**

Salle de formation en littérature de jeunesse pouvant accueillir 16 personnes sur des banquettes ou des tabourets.

Équipement disponible :

Poste de formateur
Projecteur
Vestiaire pour les tout-petits



Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

local 4285

Salle de formation entièrement vitrée pouvant accueillir 54 personnes. Lorsqu'elle n'est pas utilisée pour une formation, cette salle est **ouverte aux usagers**.

Équipement disponible :

Poste de formateur

Écran haute définition

48 prises réseau

Verre inscriptible sur tout un côté du local